

Pour une titularisation concrète et immédiate des contractuel·les

La fiche 4 du Thème 2 concerne les personnels contractuels, dont un court paragraphe pour les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie. Sont réaffirmés les mandats de Grenoble et de Rennes et l'exigence d'"*un plan de titularisation de tous les contractuels en poste ou au chômage comprenant l'entrée automatique en année de stage au-delà d'une certaine ancienneté*". Tout en ayant en tête la réalité des rapports de force politiques, nous trouvons que ce mandat est insuffisant pour répondre aux enjeux à venir.

En effet les non-titulaires (NT) ne sont pas majoritaires, ni dans notre fonction publique, ni dans notre syndicat, et c'est tant mieux. Mais nous savons qu'aux yeux de nos ennemis, ils et elles représentent l'avenir.

Quelle meilleure façon de détruire le cadrage national représenté par le concours, le statut et le mouvement, que de noyer les effectifs en place sous un flot de collègues recruté·es localement et jetables à souhait ? Le "vivier" (*c'est le terme utilisé par les rectorats*) de NTs est un véritable laboratoire du néo-management, formant dès à présent nos petits chefs aux techniques patronales que Blanquer et Macron appellent à généraliser prochainement. Ce vivier en constante augmentation est donc un laboratoire de la précarité et des pressions qui attendent tous nos collègues titulaires. Or, pour utiliser une métaphore très actuelle, ne pas traiter le problème rapidement et radicalement, c'est laisser se développer de nouveaux variants. "*Exiger un plan de titularisation*" n'est pas sérieux, car nous savons que les projets du ministère sont le contraire depuis la fin du concours réservé Sauvadet. Proposer "*une certaine ancienneté*" n'est pas assez exigeant, car cela pourrait signifier 6 mois comme dix ans. Non : si nous voulons gagner la bataille pour la fonction publique et la revalorisation de nos métiers, nous devons réellement mobiliser notre syndicat sur des mots d'ordre concrets qui viennent de nous-mêmes !

Ainsi, afin de couper court à la multiplication des modalités d'emploi au sein de l'EN, le SNES doit déjà et *a minima* exiger la titularisation de tou·te·s les collègues en CDI — même ceux qui ne le voudraient pas, qui auraient alors le choix de démissionner ou de négocier une rupture conventionnelle avec une compensation financière. Le SNES doit exiger le passage en année de stage de tou·te·s les collègues en poste depuis au moins trois ans, avec validation en CAPA pour éviter que les rectorats opèrent à l'occasion un plan de licenciement déguisé. Le SNES doit exiger que les collègues non français·es aient accès au statut, pour empêcher qu'on les emploie contre leur gré comme levier contre la fonction publique. Enfin, le SNES doit exiger un plan de recrutement de fonctionnaires sur la base du concours et la fin du recours massifs aux contractuel·les.

En attendant, il faut exiger un meilleur cadrage et une harmonisation nationale de la gestion des NT par les rectorats, et fixer un pourcentage maximum très bas et indépassable de contractuel·les par rapport aux fonctionnaires dans chaque académie. Ce plan de recrutement, dans le cadre de la revalorisation et de l'attractivité renouvelée de nos métiers, exigerait un rattrapage de salaire conséquent pour nos collègues fonctionnaires.

Colmatons la brèche dans notre maison fissurée par les logiques néo-managériales ; rebâtissons nos murs et asséchons le vivier !